



Projet Hub Bonneuil :

AVEC OU SANS ACCORD ?

SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

La négociation sur les régimes de travail s'est terminée vendredi 27 mars 2015, avec la définition de l'ultime version du texte d'accord qui sera soumis à signature. Ce texte devrait intégrer les ultimes avancées de ce vendredi, améliorant ainsi la version 3 qui avait déjà validée le dimanche sur trois travaillé (au lieu de 2 dimanche sur quatre). Dès lors, se pose la question essentielle : doit-on s'engager ou non, à ratifier cet accord ? En cas de non-accord, que se passera-t-il ? A l'heure où les personnels désirant aller au hub de Bonneuil doivent faire remonter leurs souhaits, ces questions sont vitales ! Au vu du déroulé des négociations, au vu du positionnement des différents syndicats (la CGT a même boycotté cette dernière séance, suite aux HMI tenues en commun au Charolais avec FO et SUD), ces questions se posent avec acuité ! Allons à l'essentiel : voici les avancées obtenues, qui, sans accord valable, ne verront pas le jour. **Est-ce vraiment votre intérêt ? La CFDT dit clairement non !**

* : Les régimes nécessitant un accord

	Semaine 1							Semaine 2							Semaine 3							Semaine 4											
	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D					
* Equipe 1 : 6h30/13h30																											Sur 3 semaines						
Equipe 2 : 6h30/13h30																											Sur une semaine						
* Equipe 4 : 7h00/14h00																											Sur 3 semaines						
Equipe 5 : 7h00/14h00																											Sur une semaine						
* Equipe 7 : 6h30/13h30																											Sur une semaine						
* Equipe 8 : 13h30/20h30																											Sur une semaine						
Equipe 9 : 13h30/20h30																											Sur une semaine						
Equipe 10 : 14h33/21h30																											Sur une semaine						
* Eq 11 : 13h30/20h30																											Soit l'un, soit l'autre : La CFDT a proposé le cycle avec 1 lundi de repos en plus.						
* Eq 12 : 16h12/23h45																											Soit l'un, soit l'autre : La CFDT a proposé le cycle avec 1 lundi de repos en plus.						
* Eq 12 : 16h44/23h30																											Soit l'un, soit l'autre : La CFDT a proposé le cycle avec 1 lundi de repos en plus.						
Equipe 13 : 20h17/2h45																											Soit l'un, soit l'autre : La CFDT a proposé le cycle avec 1 lundi de repos en plus.						
Equipe 14 : 20h28/4h00																											Soit l'un, soit l'autre : La CFDT a proposé le cycle avec 1 lundi de repos en plus.						

Les engagements qui seront aussi inscrits dans l'accord :

- ◆ Garantie d'obtenir le régime de travail le plus proche de celui occupé par chaque agent de Sénart et de Charolais.
- ◆ Garantie d'obtenir le régime de son choix pour les agents de nuit quittant la nuit. Ils seront alors placés en surnombre, afin de ne pas léser les autres agents.
- ◆ Garantie de demeurer en nuit, même s'il y a plus d'agents que d'emplois nécessaires.

La dernière ligne droite des instances qui se prononceront sur le projet d'accord : les 13 et 14 avril 2015 auront lieu les CHSCT du Charolais et de Sénart, le 28 avril 2015 se tiendra le Comité Technique de clôture à la DRL. D'ici là, la CFDT vous invite à vous exprimer, à débattre avec toutes les organisations syndicales, pour éviter le pire : un accord non valable, donc réputé non écrit, laissant le choix à La Poste de mettre en place ce qu'elle veut (même si la CFDT a demandé une concertation avant toute décision de la direction). Ce serait un comble d'avoir à engager un rapport de force pour obtenir ce qui...l'est déjà dans l'accord ! Certes, tout n'a pu être obtenu, notamment pour certains régimes de nuit existants, mais à vouloir trop gagner, le risque de tout perdre devient bien réel ! Or, la CFDT estime que la négociation a produit un résultat convenable et acceptable : c'est pourquoi nous nous engagerons fermement pour la ratification de cet accord !

A vous la parole ! C'est vous, agents et cadres de Charolais et de Sénart, qui avez votre mot à dire dans cette affaire : **soit on signe et on engrange, soit il n'y a pas d'accord et on aura des régimes beaucoup moins bons tout en perdant les garanties obtenues vendredi 27 mars !**